

## Comité de revision de la structure paneuropéenne

### Rapport au Bureau

Depuis le début de ses travaux, le comité de révision de la structure s'est réuni à sept reprises.

Le 11 décembre 2007, un document de consultation a été envoyé à l'ensemble des organisations membres, les invitant à réagir pour le 25 janvier 2008. Ce document expose le contexte historique ainsi qu'une éventuelle révision des buts et objectifs des structures européennes. Il décrit également trois options principales et invite les organisations à focaliser leur réponse sur l'option de leur préférence.

Le comité de révision s'est réuni à Bruxelles le 5 février 2008 en vue d'envisager les prochaines démarches à entreprendre à la lumière des réponses reçues.

Un total de 44 organisations (31 %) a fourni des contributions – certaines sur une base individuelle, d'autres dans le cadre d'une réponse collective. Les réponses provenaient d'affiliés issus de 22 des 46 pays impliqués.

Si certaines réponses exprimaient une préférence marquée pour une option en particulier, d'autres étaient ambiguës ou contenaient des remarques dénuées de toute indication d'une préférence pour l'une ou l'autre option.

Le comité de révision a conclu qu'aucune des options proposées ne semblait bénéficier du soutien requis pour assurer un changement constitutionnel lors de la Conférence/Assemblée Générale. Suite à une discussion approfondie, le comité de révision est convenu de soumettre les recommandations suivantes au Bureau :

1. Permettre à l'ensemble des organisations membres d'avoir accès à toutes les réponses reçues dans le cadre de la consultation (de préférence sur le site web)
2. ANNULER la Conférence/Assemblée Générale planifiée pour juin 2008
3. Produire une analyse des réponses pour guider le future travail du comité de révision qui se réunira à nouveau le 17 juin 2008
4. Prévoir du temps pour une session consultative (non-décisionnelle) en décembre 2008 – sous forme d'une prolongation de la réunion du Conseil du CSEE prévue pour cette

période - à laquelle des représentants de l'ensemble des organisations membres seraient conviés.

5. Le Comité paneuropéen devrait consentir à la préparation, en temps utile, de propositions formelles d'amendements constitutionnels à prendre en considération par la prochaine Conférence/Assemblée Générale prévue, notamment en décembre 2009.
6. Les secrétariats de l'IE et du CSEE devraient incessamment commencer les discussions sur les démarches à entreprendre en vue d'améliorer la coordination et la coopération, sans préjudice au développement de propositions de modifications constitutionnelles.

Etant donné le caractère urgent de certaines recommandations, il a été convenu de contacter les membres du Bureau par téléphone en vue de s'assurer de leur approbation, en particulier en ce qui concerne l'annulation de la Conférence/Assemblée Générale particulière de juin 2008.

Ronnie Smith,  
Président,  
Structure paneuropéenne